RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00196
Numéro SIREN : 380 199 257
Nom ou dénomination : JACCON

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2022 sous le numéro de dépôt A2022/000503

JACCON

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 217 548 €
8 Esplanade des Pénitents
TENCE (Haute-Loire)

380 199 257 RCS PUY EN VELAY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 4 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 4 février à 9 heures,

La société CERVIN, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 400 000 €, dont le siège est à BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS (Rhône), 40 rue du Parc Saint Jean, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 820 509 180, représentée par son Directeur Général, Monsieur Yves PLESSIS,

Associée unique et Présidente de la société JACCON,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire,

- Pouvoirs à conférer pour les formalités,

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise des lettres de démission en date du 31 janvier 2022 de :

- La société SORECOR, commissaire aux comptes titulaire
- Et de Monsieur Olivier LOSQ, commissaire aux comptes suppléant

décide de nommer en remplacement de la société SORECOR, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- La société MAZARS & SEFCO, Le Forum, 5 Avenue de Verdun BP 1119 26011 VALENCE CEDEX, commissaire aux comptes titulaire,

L'associée unique, connaissance prise des dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce, décide de ne pas pourvoir au remplacement du commissaire aux comptes suppléant.

Monsieur Matthieu VERNET de la société MAZARS & SEFCO a fait savoir par avance, qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il n'existait de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à sa nomination.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 20.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

